

Flash Infos JUIN 2021

DATES A RETENIR

Coiffeuse Le Petit salon d'Ana (06.47.55.79.12.) devant la mairie : 15 juin, 13 juillet, 10 août, 7 septembre.

Elections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin,

Pétanque : 19 juin, 17 et 31 juillet, 28 août : doublette mêlée et formée, 4 juillet et 14 août : tête à tête.

Défilé motos Harley et Customs : 19 septembre

19 juin : distribution de bacs roulants de 9h à 12h parking salle polyvalente.

INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Les jeunes gens de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en mairie. Se présenter aux jours et heures de permanence avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN

Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité, de sa carte d'électeur et d'un stylo.

Le port du masque est obligatoire.

En raison du double scrutin le bureau de vote sera installé dans la salle polyvalente et sera ouvert **de 8 h à 18 h**. Toutes les dispositions de protections sanitaires seront prises lors de ce scrutin pour permettre aux électeurs de voter dans des conditions de sécurité maximale : aménagement des bureaux de vote, mise à disposition de gel-hydro-alcoolique etc ...Un dispositif analogue sera mis en œuvre pour les membres du bureau de vote et les scrutateurs mobilisés lors du dépouillement.

L'inscription sur la liste électorale est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement citoyen à l'âge de 16 ans ainsi que les personnes ayant obtenu la nationalité française.

PROCURATIONS

Afin de prendre en considération le contexte sanitaire, la loi n°2021-191 du 22/02/2021 a prévu que chaque électeur pourra disposer de **2 procurations**.

NOUVEAUTÉ

Depuis le 6 avril 2021, **une nouvelle télé-procédure « Maprocuration »** permet d'initier l'établissement d'une procuration à partir du lien suivant : www.maprocuration.gouv.fr

Il faut **impérativement** se rendre ensuite dans un commissariat, une gendarmerie ou au tribunal judiciaire pour faire valider la procuration initiée en ligne. Le jour de l'élection, le mandataire se rend dans le bureau de vote de la personne qui lui a donné procuration, muni de sa propre pièce d'identité. Aucun autre document n'est nécessaire. Il peut ensuite voter et signer la liste d'émargement au nom du mandant.

Il est toujours possible d'établir une procuration en se rendant directement dans un commissariat, une gendarmerie ou au tribunal judiciaire sans passer par la téléprocédure.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est organisé par la Région Haute-Normandie. Tous les élèves doivent faire l'objet d'une inscription sur le site <https://www.normandie.fr/transport-scolaire>. Vous trouverez également sur le site les horaires pour chaque établissement scolaire et arrêt de bus. Pour votre information, la commune est desservie par la ligne 390.

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Du 22 juin au 31 juillet 2021

(Au-delà, une majoration de 20€ sera appliquée)

CANICULE

Si nous sommes confrontés à la canicule, nous conseillons aux personnes âgées de téléphoner en mairie au 02.32.50.23.93. ou à Monsieur le Maire.

FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) est une espèce invasive, arrivée par erreur dans le sud-ouest de la France en 2004. Il a depuis envahi tout le territoire français. C'est un redoutable prédateur qui s'attaque à toutes sortes d'insectes mais principalement aux abeilles, maillon indispensable dans la chaîne alimentaire !

L'Agglo Seine Eure se mobilise depuis 3 ans pour lutter contre le frelon asiatique, en prenant en charge 70% du montant de destruction des nids. Le Département de l'Eure prend à sa charge les 30% restants.

Si vous voyez un nid de frelon :

- N'intervenez pas seul et ne restez pas à proximité du nid,
- Prenez contact avec la police rurale de l'Agglo Seine-Eure : 02 32 50 89 52 - police.rurale@seine-eure.com
- Transmettez-lui par mail photos et localisation du nid avec sa hauteur,
- Attendez son retour et sa validation puis choisissez une entreprise agréée sur www.frelonasiatique27.fr/intervenants.

JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS

Voici les jours de collecte des déchets sur notre commune effectifs à partir du

LUNDI 5 JUILLET :

ORDURES MENAGERES : LUNDI = 1 fois par semaine ;

EMBALLAGES RECYCLABLES (bac jaune) LUNDI des semaines IMPAIRES = 1 fois toutes les deux semaines ;

DECHETS VEGETAUX (bac marron) : LUNDI 1 fois par semaine jusqu'à la semaine 48 (puis reprise du service mi-mars).

Les bacs sont à sortir la veille au soir, poignée du bac tournée vers la route.

Dernière distribution pour les bacs le samedi 19 juin de 9h à 12h au parking de salle polyvalente.

Nous vous signalons que les gros bacs roulants à Boos et Rue des Ecoles seront supprimés. En effet, le tri ne peut être effectué. Merci de votre compréhension.

ATTENTION !

La prestation de collecte de la société Derichebourg, qui effectuait le service jusqu'à présent chez vous, s'arrête au 30 juin 2021 (fin du marché SYGOM).

La collecte du jeudi n'aura donc pas lieu le 1er juillet.

COMMANDE GROUPEE DE FIOUL

Une nouvelle commande groupée de fioul est prévue. Pour y participer, veuillez passer votre commande auprès du secrétariat pour le **mardi 29 JUIN 17 h dernier délai.**

CONGÉS ANNUELS

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 2 août au 20 août inclus.

En cas de besoin et d'urgence, Monsieur le Maire est joignable au 06.81.97.82.89.